



Sous les présidences de M. Marc POUGNET, Vice-Président en charge des sports et de la jeunesse, de M. Jean-Luc BOUCHARINC Vice-Président en charge du tourisme, du thermalisme et des activités de pleine nature et de M. Guy CLAVILIER, membre du bureau exécutif délégué au projet grand Site de France sur la vallée de la Truyère, s'est tenue la commission intercommunale thématique « Sport et Activités de Pleine Nature ».

Les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 19 janvier 2021, l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation et rôle des commissions thématiques ;
- État des lieux des actions en cours et du fonctionnement des services de Saint-Flour Communauté dans le domaine du sport et des activités de pleine nature ;
- Réflexion relative à la mise en place d'une politique sportive communautaire pour le projet de territoire 2021 – 2026 ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Sont excusés :

- Didier AMARGER, Maire de Coltines
- Laurent SALSON, Conseiller Municipal de Fridefont
- Marine NEGRE, Conseillère Municipale de Saint-Flour

Services de Saint-Flour Communauté :

- Emmanuelle BAUDIN FOUILLADIEU, Directrice Générale des Services,
- Florent MARJOU, Chef du service Sport et Activités de Pleine Nature

Secrétaire de séance : M. Hervé LAGARDE

- **Présentation et rôle des commissions thématiques**

Marc POUGNET rappelle les conditions de mise en place des 15 commissions thématiques conformément au pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021.

Il précise que certaines commissions aborderont des thèmes communs et notamment les commissions « mobilité et transport scolaire » et « tourisme et thermalisme ».

Fonctionnement de la commission :

- ⇒ Sur proposition du Président, la commission adopte les principes de fonctionnement suivants :
- Limitation de la durée de chaque réunion à 2h00
 - Désignation d'un secrétaire de séance à chaque réunion
 - Réalisation d'un compte rendu de réunion par les agents de Saint-Flour Communauté, signé par le Président de séance après validation par mail du secrétaire de séance ;
 - Envoi de l'ensemble des documents inhérents à la commission (convocation, compte-rendu, documents de présentation) uniquement sous forme dématérialisée.

Rôle de la commission :

Les commissions intercommunales ont un rôle consultatif et sont chargées de :

- Étudier les dossiers de leur compétence ;
- Émettre des avis sur des sujets qui lui sont présentés ;
- Formuler des propositions qui sont ensuite examinées par le bureau exécutif puis validées par le conseil communautaire ;

Les membres de la commission sont invités à raisonner à l'échelle des 53 communes et aborder les différents sujets avec une vision intercommunale.

L'objectif de cette première réunion est de présenter le champ d'action et l'intervention de Saint-Flour Communauté dans le domaine du Sport et des Activités de pleine nature.

Champ d'intervention de Saint-Flour Communauté dans le domaine du Sport et des Activités de Pleine Nature

Saint-Flour Communauté intervient dans le cadre du champ de ses compétences définies par ses statuts et dans l'intérêt communautaire, à savoir :

- **Au titre des activités de pleine nature et de loisirs**
 - L'aménagement et l'entretien de sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
 - L'aménagement et l'entretien des sentiers VTT FFC, GTMC Massif central, Grand Tour VTT Saint-Flour Horizons volcaniques
 - L'aménagement, la gestion et l'entretien des sites et équipements structurants d'activités de pleine nature à savoir :
 - Le site du bike parc et le site d'accrobranche de Coltines
 - La via-Ferrata du site de Turlande-Paulhenc (projet non réalisable)
 - Le domaine nordique de Prat de Bouc Haute Planèze et Cézens (bâtiments de Prat de Bouc, le Ché à Valuèjols),
 - Le domaine nordique de Saint-Urcize.
- **Au titre du patrimoine et des paysages**
 - L'aménagement et l'entretien de sentiers thématiques retenus au titre du Pays d'Art et d'Histoire
- **Au titre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire, les équipements sportifs suivants :

- Le complexe couvert multisports intercommunal - Saint-Flour ;
- Le centre aqualudique intercommunal – Saint-Flour ;
- Le terrain de concours hippique intercommunal – Saint-Flour ;
- Le Centre équestre intercommunal - Pierrefort ;
- La Halle sportive et d'animation - Pierrefort ;
- Le futur Complexe de tennis couvert et paddle - Saint-Flour ;

État des lieux de l'action intercommunale sur le territoire de Saint-Flour dans le domaine du Sport et des Activités de Pleine Nature.

Les moyens humains

L'intervention de Saint-Flour Communauté dans le domaine du Sport et des activités de pleine nature s'inscrit soit au niveau de la réalisation des équipements, soit au niveau du fonctionnement et de la gestion des équipements communautaires ou de l'animation.

En termes de moyens humains, Saint-Flour Communauté dispose d'un service Sport et Activités de pleine nature composée d'un Chef de service, de deux agents dans le domaine des activités de pleine

nature, d'un éducateur sportif, et de 9 agents en charge du fonctionnement des équipements sportifs et plus particulièrement du centre aqualudique.

L'Office Municipal de la jeunesse et des Sports de Saint-Flour (OMJS) intervient pour le compte de Saint-Flour Communauté en tant que prestataire pour effectuer des missions. Il est notamment rémunéré pour les animations extra scolaires à destination des jeunes mais aussi pour le soutien aux événementiels sportifs d'intérêt communautaire, la participation au fonctionnement des sentiers VTT labellisés FFC, et sur le fonctionnement et l'utilisation du complexe sportif intercommunal à Saint-Flour.

⇒ Les membres de la commission proposent que soit initiée une réflexion pour doter la communauté de communes d'un outil intercommunal sportif.

Les équipements communautaires

Parmi les équipements communautaires existants, on distingue ceux gérés directement Par Saint-Flour Communauté et ceux dont la gestion est déléguée :

Les équipements gérés par Saint-Flour Communauté sont :

- Le complexe intercommunal à Saint-Flour
- Le centre aqualudique à Saint-Flour
- Le terrain de concours hippique à Saint-Flour
- La halle sportive `animations à Pierrefort
- Le bike parc et l'accrobranche de Coltines

La seule gestion déléguée concerne le centre équestre de Chabridet à Pierrefort qui fait l'objet d'une Délégation de Service Public.

Ces équipements sont fortement sollicités à la fois par les associations, les clubs et les scolaires qui occupent d'importants créneaux horaires. La plage horaire d'utilisation de certains équipements comme le centre aqualudique mais aussi les complexes sportifs sont très importants allant de 8h00 à 22h00.

Les sentiers de randonnée

- Saint-Flour Communauté ne gère que les sentiers de Petite Randonnée (PR) qui ont fait l'objet d'un classement auprès du Conseil départemental du Cantal au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ceux-ci concernent aussi bien la randonnée pédestre que la randonnée cyclable et la randonnée équestre.

Sur le territoire intercommunal, cela représente :

- 909 km de sentiers de randonnée pédestre
- 890km de sentiers VTT balisés labellisés par la Fédération française de Cyclisme (FFC)
- 68,5km de sentiers équestres

Points de vigilance :

- ⇒ Le coût et les moyens nécessaires à l'entretien de cet important linéaire obligent à développer la multi-praticité des sentiers et à limiter au maximum le classement de nouveaux sentiers nécessitant un entretien important et régulier.
- ⇒ Les équipements et les services proposés par Saint-Flour Communauté sont encore méconnus par une partie de la population et parfois des élus. Il est donc nécessaire de renouveler et d'intensifier la communication auprès des habitants de Saint-Flour Communauté et de leur faire découvrir l'ensemble des activités proposées par la communauté de communes.

Le service de location de vélos à assistance électrique

Dans le cadre de la convention signée avec l'État au titre du Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Saint-Flour Communauté a bénéficié d'une aide financière à hauteur de 80% pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Ce parc de 54 vélos à assistance électrique composé de 28 VTT et de 26 VTC est réparti dans 5 points de location qui maillent le territoire de Saint-Flour Communauté avec un double objectif :

- Favoriser la mobilité douce des résidents du territoire ;
- Faire de Saint-Flour Communauté une destination touristique « vélo ».

La location se fait soit par convention de mandat de gestion signée avec des prestataires privés qui exercent cette mission pour le compte de Saint-Flour Communauté (Saint-Flour, Ruynes-en-Margeride, Chaudes-Aigues ou Neuvéglise-sur-Truyère) soit en régie directe (Pierrefort).

⇒ Point de vigilance : le développement de la mobilité douce et plus particulièrement du vélo doit s'accompagner de la mise en place d'itinéraires sécurisés. Plusieurs schémas et projets allant dans ce sens nécessitent une coordination à l'échelle intercommunale en lien avec la commission mobilité.

La gestion du domaine nordique de Prat de Bouc

Depuis la saison 2016/2017, le domaine nordique de Prat de Bouc Haute Planèze situé sur les territoires de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté est géré par cette dernière. Cette gestion fait l'objet d'une convention financière et partenariale entre les communautés de communes. La participation financière de chacune des deux collectivités est identique et s'établit à 42 500 € par an. Il est géré par deux agents de Saint-Flour Communauté avec une équipe renforcée par des prestataires en fonction des besoins et de l'enneigement.

Le domaine nordique de Cézens désormais rattaché à celui de Prat de Bouc depuis la dissolution du Syndicat « Plomb du Cantal Carladès » est totalement pris en charge par Saint-Flour Communauté.

La fréquentation moyenne qui est d'environ 10 000 journées nordiques vendues, est en hausse. Le site bénéficie des différents projets de diversification des activités qui accompagnent le projet de bâtiment d'accueil et la mise en place progressive d'un site de pleine nature 4 saisons.

Événementiels et animations portés par Saint-Flour Communauté

Planèze Sport Nature est la seule manifestation organisée par Saint-Flour Communauté. Elle a pour objectif de faire découvrir aux habitants du territoire toutes les activités sportives et de loisirs de pleine nature qui peuvent s'y pratiquer et les professionnels qui les encadrent.

Cette manifestation consacre deux jours aux établissements scolaires du territoire de Saint-Flour Communauté et une journée pour le grand public. Son coût annuel est d'environ 10 000 €.

⇒ Proposition : il est proposé de poursuivre cette manifestation en la faisant tourner sur l'ensemble du territoire intercommunal en l'organisant sur des sites offrant un panel d'activités suffisamment variées. Cette organisation contribuerait à faire connaître les sites majeurs dans le domaine des activités de pleine nature.

Un programme d'animation estivale encadré par un des deux agents du service activités de pleine nature est également mis en place par Saint-Flour Communauté. Les réservations se font auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Saint-Flour Communauté participe également à titre de partenaire à Cantal tour Sport. Cette manifestation organisée par le Conseil Départemental du Cantal se déroule sur le même principe que Planeze Sport Nature, une fois par an, sur la base de voile de Mallet.

Le soutien financier de Saint-Flour Communauté

Le soutien financier de Saint-Flour Communauté est encadré par 3 dispositifs :

- Soutien aux clubs de sport collectif de haut niveau :
En 2020, une enveloppe de 15 000 € a été répartie entre l'USS Football, le Rugby Club de Saint-Flour et Saint-Flour Handball selon les critères suivants : nombre de licenciés, nombre de jeunes et les kms de déplacements de l'équipe fanion.

- Soutien aux manifestations à caractère sportif d'intérêt communautaire
Une enveloppe de 13 000 € a été répartie, en 2019, pour l'organisation de Championnats départementaux, la Traversée Blanche, l'Etape Sanfloraine, le Trail de la Cité des Vents, le tournoi des jeunes de l'AS Planèze Truyère Football, La Planezarde Biathlon, Raid de Val d'Arcomie, la fête des pistes à Saint-Urcize.

⇒ A la demande de la commission, la fiche de demande d'aide sera présentée lors de la prochaine réunion.

- Soutien financier au transport aux écoles pour le territoire
Saint-Flour Communauté apporte un soutien financier aux sorties scolaires des établissements primaires de Saint-Flour Communauté et notamment pour les sorties à vocation sportives

⇒ Proposition : le soutien aux manifestations à caractère sportif d'intérêt sportif fera l'objet d'une réflexion l'encadrer par une fiche d'évaluation.

Questions diverses

Accueil d'un stagiaire pour une mission de diagnostic :

Afin de mieux appréhender l'offre mais aussi les besoins dans les domaines du sport, des activités de loisirs sportifs et des activités de pleine nature, il est proposé d'établir un recensement précis et exhaustif de l'ensemble des équipements et des acteurs œuvrant sur les communes du territoire de Saint-Flour Communauté.

⇒ La proposition de confier cette mission à une stagiaire sur une période allant du 29 mars au 4 juin 2021 est retenue à l'unanimité des membres de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine commission :

Date : Lundi 22 février 15h30

Ordre du jour :

- Présentation des projets en cours
- Réflexion sur les axes stratégiques du projet de territoire de Saint-Flour Communauté
- Présentation de la fiche de demande d'aide pour les manifestations sportives d'intérêt communautaire.
- Questions diverses

Pièces jointes : Annexe 1 : Feuille de présence signée

Annexe 2 : Support de présentation de la commission n°1

Vu la validation par M .Hervé LAGARDE, secrétaire de séance, en date du 10 février 2021.

Fait à Saint-Flour le 15 février 2021

Le Vice-Président délégué au sport et à la jeunesse

Marc POGNET

